



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

Annexe

de la décision de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur de la République du Bénin

Document d'action concernant la consolidation de la paix au Bénin à travers la prévention de l'extrémisme violent

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Consolidation de la paix au Bénin à travers la prévention de l'extrémisme violent Numéro CRIS: BJ/FED/040-886 financé(e) par le Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Afrique de l'Ouest, Bénin L'action sera menée à l'endroit suivant: Départements de l'Alibori, du Borgou et de la Donga	
3. Document de programmation	Programme indicatif national 2014-2020 au Bénin	
4. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectif 16 : promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous <i>Sous objectif 16.a</i> : appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.	
5. Secteur d'intervention/domaine thématique	Mesure d'accompagnement des secteurs de concentration du PIN: Appui à la société civile	Aide au développement ¹ : OUI
6. Montants concernés	Coût total estimé: 6 330 000 EUR	

¹ L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement

	Montant total de la contribution du FED: 6 000 000 EUR La présente action est cofinancée par les bénéficiaires des subventions potentielles pour un montant indicatif total de 330 000 EUR			
7. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec la République du Bénin			
8 a) Codes CAD	15150 Participation démocratique et société civile 15220 Dispositifs civils de construction de la paix, de prévention et de règlement des conflits			
b) Principal canal de distribution	12 000- Gouvernement de la République du Bénin			
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)²	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles ³	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	N/A		

² Lorsqu'un marqueur est signalé comme un objectif significatif/principal, la description de l'action doit refléter une intention explicite de traiter le thème particulier dans la définition des objectifs, des résultats, des activités et/ou des indicateurs (ou des critères de performance/décaissement, en cas d'appui budgétaire).

³ Veuillez vérifier les critères minimaux recommandés pour le marqueur concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE. Si l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas ciblée, veuillez fournir une explication à la section 4.5, Intégration des questions transversales.

RESUME

La dégradation du contexte sécuritaire dans le Sahel avec une extension de l'extrémisme violent vers le Sud et la porosité des frontières avec ses voisins rendent le Bénin particulièrement vulnérable à l'écllosion de phénomènes de radicalisation et de risques sécuritaires, surtout dans les communes frontalières. Bien que le Bénin se caractérise par sa stabilité et n'a pas été directement affecté par des manifestations d'extrémisme violent, la menace existe et des facteurs intérieurs viennent s'ajouter aux risques de contagion régionale, comme le révèle l'étude sur les risques et facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent menée dans quatre départements situés dans la partie septentrionale du Bénin (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) en 2018, dans le cadre du programme de prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad (PPREVUE-II) financé par l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix de l'UE. Face à cette réalité, les décideurs ont pris conscience de la nécessité de prévenir le phénomène et d'en traiter les causes. Ceci explique la pertinence d'un programme pilote de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans trois zones du Bénin exposées au risque Nikki-Pèrèrè (département du Borgou), Malanville-Segbana (département de l'Alibori) et Djougou-Bassila (département de la Donga).

L'objectif général de cette action est de prévenir l'extrémisme violent dans les zones du Bénin les plus exposées au risque. Elle s'articulera autour des axes suivants après une analyse participative des besoins articulée étroitement avec les plans locaux de développement:

- un appui aux espaces de dialogue multi-acteurs sur la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent,
- un appui aux actions de promotion d'une culture de dialogue, d'éducation à la citoyenneté et de prévention de l'extrémisme violent en direction des populations vulnérables menées par la société avec un accent spécifique sur les radios communautaires,
- un appui aux initiatives visant l'insertion économique et sociale des populations vulnérables, en particulier les jeunes.

L'action sera réalisée en gestion indirecte par l'ordonnateur national du FED. Elle permettra de renforcer la coopération entre l'État et la société civile. La mise en œuvre dans les zones identifiées sera assurée par des organisations de la société civile. Les investissements sociocommunautaires relevant de la responsabilité de l'État et visant à favoriser le désenclavement des zones d'intervention et un accès accru aux services publics pour les populations seront mis en œuvre par l'agence béninoise de gestion intégrée des frontières (ABeGIEF). L'appui aux espaces de dialogue, la coordination de l'action au niveau local et sa capitalisation au niveau national seront assurés par l'ABeGIEF et la maison de la société civile. Une assistance technique perlée est prévue pour accompagner la mise en œuvre de l'action.

Cet appui s'inscrit dans le cadre de l'appui à la société civile pour lequel 12 000 000 EUR sont déjà engagés au titre du programme RePaSOC (renforcement et participation de la société civile au Bénin) et les activités proposées sont en ligne avec les priorités décrites dans la feuille de route.

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 Description du contexte

La dégradation du contexte sécuritaire dans le Sahel avec une extension de l'extrémisme violent vers le Sud et la porosité des frontières avec ses voisins rendent le Bénin particulièrement vulnérable à l'éclosion de phénomènes de radicalisation et de risques sécuritaires, surtout dans les communes frontalières qui constituent déjà une zone de prédilection pour toutes sortes de trafics de produits prohibés (drogues, armes, contrebande...). De plus, son engagement dans la lutte contre Boko Haram l'expose à de potentielles représailles.

La république du Bénin compte 77 communes dont 36 ont une ouverture sur un des 4 pays voisins. Au total, le Bénin partage 1 989 km de frontières terrestres avec le Burkina Faso au Nord-Ouest, le Niger à l'extrême Nord, le Nigéria à l'Est et le Togo à l'Ouest.

Malgré ces risques extérieurs liés à sa situation géographique, le Bénin se caractérise encore aujourd'hui par sa stabilité, et n'a pas été directement affecté par des manifestations d'extrémisme violent. Le pays est politiquement stable et globalement démocratique depuis 1990, la cohésion nationale fondée sur la tolérance et le respect de la diversité religieuse a permis d'éviter l'éclosion de violences liées à l'extrémisme. De même, jusqu'ici, les tenants d'un islam modéré et séculaire pratiqué dans le pays ont assez bien résisté à l'introduction de courants porteurs de radicalisme.

Toutefois, la réalité de la menace est prégnante et des facteurs intérieurs viennent s'ajouter aux risques de contagion régionale, comme le révèle l'étude sur les risques et facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent menée en mai et juin 2018 dans le cadre du programme de prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad (PPREVUE-II) financé par l'instrument contribuant à la stabilité et la paix de l'UE.

Cette étude, réalisée dans quatre départements situés dans la partie septentrionale du Bénin (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) caractérisés par un niveau d'accès aux services publics de base faible et un fort enclavement des zones frontalières⁴, démontre la complexité et la dimension multifactorielle du phénomène de radicalisation menant à l'extrémisme violent. Ce dernier trouve sa source dans des facteurs religieux, socio-économiques, politiques, dans la défaillance de l'État nourrissant un sentiment d'abandon, de frustration et d'exclusion au sein des populations. Par conséquent, la menace est réelle même si elle existe à des degrés divers selon les zones étudiées, chacune ayant ses spécificités propres.

Par conséquent, même si le Bénin fait encore partie des rares pays d'Afrique de l'Ouest épargné par les actes d'extrémisme violent, il présente des signaux de radicalisation de certains groupes ou communautés pouvant déboucher sur des actes d'extrémisme violent. Face à cette réalité, les décideurs ont pris conscience de la nécessité de prévenir le phénomène et d'en traiter les causes.

⁴ Ces quatre départements font partie du **Groupe 4** des départements "ayant un niveau de sécurité humaine très faible. (...) Leur situation est relativement critique par rapport aux autres, en matière de sécurité environnementale (...), personnelle (scolarisation des enfants, faible niveau d'enregistrement des enfants à la naissance). Par ailleurs, les populations de ces départements connaissent dans une moindre mesure une sécurité communautaire fragilisée par des problèmes liés au foncier et à la transhumance..." selon le rapport 2016 de suivi de la sécurité humaine au Bénin réalisé par le PNUD.

Ceci explique la pertinence d'un programme pilote de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones du Bénin les plus exposées au risque.

1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)

Les intérêts stratégiques de l'Union européenne sont directement affectés par l'instabilité dans le Sahel où la présence de groupes djihadistes ainsi que de réseaux de trafiquants de drogues, d'armes, de produits de contrebande etc. constituent autant de menaces à la stabilité qui prévaut encore aujourd'hui au Bénin, et à la sécurité interne de l'Union. La présente initiative qui vise à prévenir la montée de la radicalisation dans certaines zones frontalières à risque du Bénin, en association avec la société civile, s'inscrit de ce fait dans la logique des priorités des politiques de l'UE en matière de paix, de stabilisation et de prévention des conflits. Ces dernières sont reflétées dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui appelle à davantage d'implication de la société civile afin de renforcer la résilience sociétale et d'alimenter des changements positifs dans des contextes affectés par les conflits, des fragilités et caractérisés par une faible gouvernance. Elle s'inscrit également dans le nouveau consensus européen pour le développement qui appelle à concentrer les efforts sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en renforçant la capacité de résilience des personnes et des communautés.

L'Union européenne au Bénin répond aux défis de la gouvernance et de la vulnérabilité économique, sociale et sécuritaire du pays avec trois priorités inscrites dans le programme indicatif national 2014-2020 à savoir la promotion de la bonne gouvernance et de la réforme de l'État incluant l'appui au développement durable du secteur agricole, l'accès à une énergie moderne et durable complétées par un appui transversal à la société civile. Au titre de l'appui apporté à la société civile, le programme RePaSOC, financé par le FED à hauteur de 12 000 000 EUR, vise à renforcer les organisations de la société civile dans leur rôle de contrôle citoyen des politiques publiques et d'acteur dynamique de la participation citoyenne au niveau national et local. Ce programme s'inscrit dans les priorités stratégiques d'interventions de la feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile⁵ qui s'articulent autour de trois axes principaux: le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques des organisations de la société civile (OSC), le renforcement de leur participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques au niveau national et local et un appui à leur contribution pour améliorer l'accès aux services sociaux de base et le développement économique et social local. Le programme thématique "OSC-AL" (organisations de la société civile-autorités locales) offre également un appui de 2 800 000 EUR pour la période 2018-2020.

Le Bénin bénéficie également de divers appuis régionaux et de l'IcSP (instrument contribuant à la stabilité et à la paix) dans divers domaines et un dialogue structuré se met en place avec les autorités nationales sur les questions de sécurité et de prévention de la radicalisation. Dans le cadre de l'IcSP, une subvention vient d'être attribuée à la Fondation Hanns-Seidel-Stiftung en partenariat avec le laboratoire citoyenneté pour une intervention dans l'Attacora et le Bourgou (Pèrèrè) visant l'appui à la mise en place des comités locaux de sécurité et le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population. Des synergies étroites seront recherchées avec ce projet en particulier sur la zone de Pèrèrè. Des fonds additionnels sont également mobilisables

⁵ Récemment mis à jour pour la période 2018-2020

dans le cadre du programme PPREV-UE II pour approfondir certains aspects du diagnostic et faciliter la préparation de la mise en œuvre de l'action.

Des synergies seront développées avec les projets financés par l'Union européenne qui abordent des thématiques liées à la sécurité humaine, dans le domaine agricole (gestion de la transhumance) ou environnemental, comme par exemple le projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP).

Cette action s'inscrit pleinement dans le dialogue politique que la délégation de l'Union européenne développe actuellement avec les autorités nationales au Bénin.

1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire

Sécurité intérieure

La sécurité intérieure du Bénin constitue une priorité depuis l'arrivée au pouvoir du Président Talon, notamment en vue du développement touristique : en témoignent notamment l'augmentation des moyens financiers et matériels mis à la disposition des forces de l'ordre, la création de la police républicaine (résultat de la fusion entre police et gendarmerie) et la mise sur pied d'une commission nationale de lutte contre la radicalisation et le terrorisme. L'État a également mis en place la cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme⁶. Toutefois, le Bénin ne dispose pas de stratégie de lutte contre le terrorisme.

Au niveau de la sécurité des frontières

Après près d'une cinquantaine d'années de léthargie et de fortes mobilités institutionnelles du dispositif de gestion des frontières, l'État béninois a commencé depuis 2007 à manifester un regain d'intérêt pour la gestion des frontières en menant des actions visibles et déterminantes dans le développement des espaces frontaliers. Cette question est élevée au rang des priorités nationales. Plusieurs documents de politiques de développement ont réaffirmé cette ambition de l'État : le document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté-SCRIP, le programme d'actions prioritaires-PAP, et plus récemment le programme de croissance pour le développement durable 2018-2021 (PC2D) et le programme d'actions du gouvernement 2016-2021 (PAG). Dans cette dynamique, l'État s'est doté d'une vision qui est de « faire des zones frontalières de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes, espaces où les conditions de vie des populations sont nettement améliorées »⁷.

En 2012 l'État s'est doté d'une agence béninoise de gestion des espaces frontaliers (ABeGIEF) par décret n°2012-503 du 10 décembre 2012. Sa création a permis de pallier l'absence criarde de l'État dans la plupart des espaces frontaliers. Elle a la charge de mettre en œuvre la politique

⁶ La cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) a récemment réalisé une étude avec l'appui de la Banque mondiale révélant des circuits de blanchiment des capitaux à travers certaines ONG et mécènes confessionnels rattachés à des réseaux internationaux et connectés aux États du Golfe et du Moyen Orient ou d'Afrique du Nord.

⁷ Cf. Rapport national sur l'état des frontières et des espaces frontaliers en République du Bénin. Gestion 2015

nationale de développement des espaces frontaliers (PNDEF). Elle décline les ambitions et les stratégies de l'État en vue d'un développement des régions frontalières du pays. Dans cette perspective, l'ABeGIEF participe au renforcement de la souveraineté nationale dans les zones frontalières. Elle permet de sécuriser le territoire national et participe à offrir aux populations des zones frontalières de meilleures conditions d'existence.

L'ABeGIEF a permis de donner vie à plusieurs espaces frontaliers du pays par la mise en place des infrastructures et équipements de sécurité, sociocommunautaires et économique d'importance capitale pour les communautés frontalières (postes de police⁸, écoles, centres de santé, électricité, eau potable, hangars et latrines pour les communautés, la formation et l'équipement de groupements de femmes dans les localités frontalières, mise à disposition de femmes maraîchères des motopompes, etc.). Une des actions phares de l'agence est la mise en place d'une unité spéciale de surveillance des frontières (USSF) conjointement avec la Direction générale de la police républicaine. Il s'agit d'une unité d'élite de la police républicaine qui constitue la composante sécuritaire de la mise en œuvre institutionnelle de la PNDEF. Elle est déjà fonctionnelle autour de 9 communes frontalières du Bénin et assure une mission de surveillance continue du territoire, des bornes frontières et de police de proximité dont les populations frontalières ont besoin pour vivre dans la quiétude et vaquer à leurs activités économiques.

Grâce aux actions de l'ABeGIEF, de nombreux territoires frontaliers du Bénin autrefois sous le contrôle des pays limitrophes ont été récupérés et les forces de défense et de sécurité y marquent désormais leur présence symbolisant l'appartenance au Bénin. Les cas d'Ogamoin dans la commune de Pèrèrè, et de Sinangourou à Nikki sont assez illustratifs de ce dynamisme et de la diplomatie silencieuse dont fait montre l'agence et qui sont fortement appréciés par les populations et les autorités des zones frontalières.

Société civile et participation citoyenne

Depuis 1990, les organisations de la société civile ont connu un nouvel essor dans l'accompagnement de la démocratie au Bénin. Elles agissent dans un climat politique globalement favorable respectant la liberté de réunion, la liberté de presse (malgré des incidents récents), la liberté d'association, la liberté religieuse et le droit de s'organiser et de s'affilier pour les syndicats. Elles travaillent également pour une culture de paix et d'apaisement des conflits dans un contexte où des tensions sociocommunautaires ou religieuses, méconnues par le passé, peuvent être observées dans certaines localités ces dernières années.

Au plan national, il n'existe pas de réglementation spécifique sur la société civile au Bénin mais une série de dispositions législatives dont la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. Par ailleurs, le principe de participation citoyenne est inscrit dans la Constitution béninoise et dans la loi portant organisation des communes en République du Bénin à l'échelle communale⁹. Malgré l'existence d'un climat politique favorable, les relations entre les OSC, l'État et les communes manquent de synergie et d'espaces de dialogue et de collaboration. Toutefois, des initiatives tentent d'améliorer ce dialogue à l'échelle communale comme les cellules de participation citoyennes (CPC) composées d'organisations de la société civile mises

⁸ Depuis sa création en 2012, l'ABeGIEF a créé ou réhabilité 21 commissariats frontaliers.

⁹ Article 13 de la Constitution du 10 décembre 2010 et article 2 de la Loi portant organisation des communes en République du Bénin

en place par Social Watch et Alcrer et présentes sur toute l'étendue du territoire. La maison de la société civile (MDSC) a également œuvré à la mise en place des cadres intégrateurs, espaces de dialogue multi-acteurs organisés autour de pools thématiques au niveau communal.

1.4 Analyse des parties prenantes

La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent fait intervenir une pluralité d'acteurs. Dans le cadre de ce projet, les principaux partenaires de l'Union européenne sont les suivants :

- L'État et ses administrations déconcentrées et décentralisées

Le ministère de l'intérieur à travers l'agence béninoise de gestion intégrée des frontières (ABeGIEF) sera un partenaire clé du projet. Il s'agit d'un établissement public à caractère national. Elle met en œuvre la politique nationale de développement des espaces frontaliers (PNDEF) qui s'articule autour des principales orientations stratégiques suivantes : renforcer la défense de l'intégrité du territoire national et la sécurisation des espaces frontaliers, réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations frontalières, développer la coopération transfrontalière pour consolider les relations de bon voisinage et l'intégration régionale. Outre la mise en place de l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSF) et l'investissement dans des infrastructures socio-économiques, l'ABeGIEF a également œuvré à la mise en place de dispositifs pilotes de diplomatie préventive locale, processus de prévention et de gestion des conflits locaux entre États limitrophes impliquant des acteurs de divers ordres : autorités locales, autorités coutumières, comités locaux de sécurité, de médiation et de maintien de la paix. Elle collabore avec les organisations de la société civile, en particulier dans le cadre de son appui aux initiatives socio-économiques dans les zones frontalières où elle intervient (appui aux groupements de femmes notamment). Elle est actuellement un acteur essentiel de la réflexion sur la prévention de l'extrémisme violent au niveau des espaces frontaliers au Bénin et est à l'origine de diverses rencontres d'envergure nationale ou régionale portant sur cette thématique au Bénin.

A l'échelle nationale, la Commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, récemment instaurée, devrait développer une stratégie d'intervention et de concertation des acteurs concernés par le phénomène et fournir un cadre pour les interventions dans ce domaine.

A l'échelle locale, les autorités communales seront des partenaires clés du projet comme acteurs centraux de la gouvernance locale ainsi que les services déconcentrés de l'État. Les actions menées, en particulier les activités à caractère socio-économique s'intégreront dans les plans de développement communaux (PDC) et les plans annuels d'investissements (PAI) et seront réalisés en partenariat étroit avec les services communaux concernés.

Les forces de l'ordre, notamment les unités spéciales de surveillance des frontières (USSF), devraient également être associées au dialogue sur la prévention de l'extrémisme violent.

Société civile

Comme mentionné dans la feuille de route 2018-2020, la société civile béninoise est constituée d'un vaste réseau d'organisations et d'institutions formelles ou informelles se positionnant sur

un large éventail d'enjeux et caractérisée par une grande diversité organisationnelle et institutionnelle. Elle est présente dans tous les domaines de la vie économique et sociale et mène un combat citoyen de restauration de la justice sociale, de la paix, du bien-être et du respect de l'environnement. Elle dispose d'une bonne connaissance des problèmes des populations et participe à la mise en œuvre d'un bon nombre de projets gouvernementaux au niveau national ou local. L'atelier de recentrage du concept de la société civile tenu en 2007 a consacré la définition de sept familles d'OSC avec un mécanisme de regroupement géographique¹⁰. Par ailleurs, la tutelle des organisations de la société civile est assurée par le ministère de la justice et de la législation, à travers le centre de promotion de la société civile (CPSC), cadre de promotion des organisations de la société civile, de concertation et d'harmonisation des actions entre elles, l'État et les partenaires au développement.

Toutefois, la société civile est confrontée à de nombreuses difficultés, en particulier des pratiques de mauvaise gouvernance et une forte dépendance aux financements extérieurs dans un contexte de contribution marginale de l'État aux actions des OSC.

En matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de construction de l'État de droit, la feuille de route 2018-2020 fait également référence au rôle des réseaux des OSC dans l'éducation à la paix, agissant en complémentarité avec les confessions religieuses qui développent des initiatives de dialogue visant à prévenir les conflits communautaires ou religieux.

Dans les zones frontalières au Nord du Bénin en particulier, la société civile est plurielle et très éclatée, comme le révèle l'étude sur les risques et facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent du programme PPREVUE-II. Elle est constituée d'associations diverses, d'ONG, de groupements de jeunes et de mécènes occupant les domaines laissés en friche par l'État et les autorités locales. Elle regroupe deux grandes catégories de structures : les ONG et associations confessionnelles et les organisations laïques. Les plus structurées sont les structures non confessionnelles. Ces dernières s'organisent notamment autour des cadres communaux de concertation de la société civile, des cellules de participation citoyenne (CPC) et de quelques groupes thématiques constitués de réseaux d'organisations de la société civile davantage impliqués dans la gouvernance quotidienne et les actions de développement communautaire. Certaines sont très actives localement sur des questions qui soulèvent des enjeux sécuritaires telles que la gestion de la transhumance ou les migrations ou des questions plus structurelles comme l'emploi et l'insertion des jeunes. En revanche, les acteurs de la société civile les plus actifs dans le domaine de la prévention de la radicalisation sont les associations, les ONG et des mécènes proches des confessions religieuses, notamment l'islam. Ces organisations mènent des activités de prévention à travers l'organisation de prêches, de causeries éducatives (notamment les groupes de jeunes) et des activités de sensibilisation. Elles sont rattachées à des réseaux internationaux et connectées aux pays d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et des États du Golfe, parvenant ainsi à mobiliser des financements importants. Elles sont l'œuvre de leaders locaux ayant étudié dans ces pays et contribuent à leur orientation

¹⁰ Les 7 composantes de la société civile telle que définies lors d'un séminaire national de recentrage sur le concept de "société civile": les associations de développement; les Organisations Non Gouvernementales ; les confessions religieuses; les médias; les organisations socioprofessionnelles (artisans, corps de métiers); la chefferie traditionnelle et les syndicats.

professionnelle et leur insertion sociale. Leur gouvernance est toutefois critiquée (organisations prête-noms) et elles sont susceptibles d'alimenter la radicalisation.

Les bénéficiaires du projet seront notamment les associations de jeunes et de femmes ainsi que les organisations de la société civile qui leur apportent du soutien. Les organisations qui travaillent sur les questions de participation citoyenne, d'éducation à la citoyenneté et de promotion de la paix et de prévention des conflits seront des partenaires clés du projet. Les organisations confessionnelles engagées sur ces questions et notamment la prévention de la radicalisation sont également des partenaires potentielles du processus.

La maison de la société civile (MDSC) est une structure de soutien et de conseil aux organisations de la société civile à l'échelle nationale. Elle a pour mission de renforcer les organisations de la société civile dans leur capacité à dialoguer avec l'État sur la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement. Elle apportera son soutien et son expertise aux organisations de la société civile locales ainsi que sa capacité à diffuser des bonnes pratiques au sein de la société civile. La MDSC se présente comme un partenaire clé du projet. Elle a déjà mené une réflexion sur la participation des OSC à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest et participé à différentes rencontres thématiques nationales ou régionales sur la question (Dakar 2014, Lomé 2016, Abuja 2017 organisées par le groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GIABA). Dans le cadre de sa stratégie de développement, elle met en place actuellement des réseaux thématiques de réflexion dont l'un d'entre eux porte sur la prévention des conflits et la promotion de la paix. Elle développe également des partenariats avec des centres de recherche qui lui donnent l'opportunité de développer des projets de recherche action sur ses champs d'action thématiques.

Les collectivités territoriales impliquées:

L'action se déploiera dans les communes suivantes, identifiées comme potentiellement à risque par l'étude diagnostic PPREV-UE et dans leurs communes voisines ayant un statut quasi-identique: Nikki-Pèrèrè (Département du Bourgou), Malanville-Segbana (Département de l'Alibori) et Djougou-Bassila (Département de la Donga).

Djougou

La commune de Djougou est située dans la partie septentrionale au Nord-ouest du Bénin. Grand centre commercial, elle abrite le chef-lieu du département de la Donga. Deuxième commune la plus peuplée du Nord Bénin après Parakou, Djougou est de par sa position un point de rencontre de plusieurs peuples à savoir Yorwa, Dendi, Peulh, Yoroa, Gourmantché, Bètamaribè et Baatombu (ou Bariba). D'après le quatrième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH4) de 2013, sa population est de 267 812 habitants. La religion musulmane y est la plus pratiquée (81,40% de la population) suivie du catholicisme (10,40%). Djougou présente une multiplicité de courants confrériques avec un niveau de radicalité plus prononcé que dans le reste du pays. En outre, les rapports avec les pays arabes y sont très développés, notamment grâce à un mouvement dense de migration des jeunes en direction de ces pays. Le paysage socio-institutionnel de la commune est également caractérisé par la cohabitation d'institutions modernes et traditionnelles (chefferie politique traditionnelle, chefs de terres, confréries de chasseurs etc.). Le plan de développement communal de Djougou

(2018-2022) précise que la consommation d'alcool frelaté, de stupéfiants par les jeunes devient de plus en plus récurrente et menace la sécurité. Il mentionne également le phénomène de la transhumance transfrontalière, sujet anxiogène en raison des affrontements entre producteurs et éleveurs. Djougou se caractérise enfin par la désaffection de sa population vis-à-vis de l'État se traduisant par le rejet de ses règles. Cette commune est par conséquent un condensé d'éléments qui positionnent cette commune comme un territoire à haut risque en termes de radicalisation.

Bassila

La commune de Bassila est située dans le département de la Donga. D'après le quatrième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH4) de 2013, sa population est de 130 091 habitants. Elle est limitée au Nord par la commune de Djougou. Elle fait également face à de nombreux défis sécuritaires dans un contexte de manque de moyens dans les services publics, y compris sécuritaires. La présence de forêts et la proximité avec la République du Togo constituent également un facteur d'insécurité (Plan de développement communal, 2018-2022)

Malanville

La commune de Malanville (168 641 habitants) est située à l'extrême Nord du Bénin dans le département de l'Alibori. Elle abrite des populations partageant une communauté linguistique, culturelle et philosophique avec celles du Niger et du Nigéria vivant dans la zone frontalière. La multiplicité des courants religieux dans la commune est très semblable à la situation observée au Nigéria et au Niger. Le partage des mêmes langues et les rapports de parenté qui unissent les peuples des trois pays vivant dans ces zones frontalières favorisent les brassages, les échanges de prêcheurs ou l'organisation tournante de prêches de part et d'autres des frontières. En outre, cette commune est caractérisée par un très faible taux de scolarisation (dans le système formel) qui se traduit par une désaffection vis-à-vis de l'école formelle de type occidental au profit des écoles coraniques et des Médersas. Le partage de frontières avec des pays déjà soumis aux attaques terroristes de type islamiste et l'existence de confréries homologues à celles existantes dans ces deux autres pays frontaliers constituent des facteurs d'aggravation des risques dans un contexte de manque de personnel de sécurité, de moyens et d'une faible collaboration entre les populations et les forces de sécurité. Les prêches tournants et la forte mobilité des populations entre les pays frontaliers dans un contexte de libre circulation aux frontières apparaissent aussi comme des facteurs qui faciliteraient l'infiltration des groupes radicaux sur le territoire béninois. Par ailleurs, la commune est également confrontée à une faible couverture en réseaux téléphoniques, radiophonique, internet et télévisuel. En l'absence de radio communautaire et de la non couverture de cette zone par les chaînes de télévision et de radios nationales, les populations n'ont accès qu'à la radio de Gaya (Niger) comme source d'information (PDC 2017-2021).

Segbana

Située dans le département de l'Alibori, la commune de Segbana est proche de la frontière avec le Nigéria. Cette proximité favorise les échanges avec la commune et les villages frontaliers du Nigéria. Elle facilite également la contrebande, notamment de produits pétroliers. La population de Segbana est constituée à 92,3% de musulmans. La migration, notamment des jeunes et des enfants, vers les grands centres urbains ou le Nigéria est un phénomène en développement. Elle est notamment liée à la question du chômage des jeunes, situation de plus en plus préoccupante (plan de développement communal, 2017-2022). En raison de sa proximité avec le Nigéria et de la difficulté d'accès de ces différents arrondissements, la sécurité est une question préoccupante dans la commune.

Nikki

La commune de Nikki (151 232 habitants), située dans le département du Borgou, présente à quelques exceptions près, le même profil que Malanville. Elle est située à la frontière avec le Nigéria et abrite des populations partageant une même aire culturelle et linguistique avec une partie du Nigéria. Elle est composée en majorité de Peulhs et de Batonus. Sa position frontalière entraîne une situation d'insécurité dans un contexte de manque de moyens et de formation des forces de sécurité. En outre, cette commune est caractérisée par l'organisation de la fête culturelle annuelle de la Gaani à Nikki. Celle-ci regroupe annuellement tous les Baribas à Nikki, y compris ceux du Nigéria. Elle draine plusieurs milliers de personnes et constitue, à l'instar des prêches tournants à Malanville, un potentiel vecteur de risque. La religion dominante est l'islam avec 81% de pratiquants dans la population. La particularité de Nikki réside dans l'existence d'un islam radical au centre-ville avec l'émergence des nouvelles élites musulmanes et la forte concentration des mosquées. On peut ajouter aussi l'existence dans cette ville de la Medersa régionale appelée « Cours de sciences arabiques et de la culture islamique ». Créée en 1991, elle accueille de nombreux apprenants filles et garçons et l'enseignement est en Arabe. L'insertion économique des jeunes est également une préoccupation importante de la commune. Enfin, un plan local de sécurité est en cours d'élaboration visant la formation des élus locaux, la mise en place et le renforcement des capacités des comités locaux de sécurité et l'appui à la coopération transfrontalière. (PDC, 2017-2021).

Pèrèrè

Située à 587 km au nord-est de Cotonou, la commune de Pèrèrè (79 888 habitants) est l'une des 8 communes du département du Borgou. Elle est limitée au nord par la commune de Nikki, au sud par celle de Tchaourou à l'Ouest par la commune de N'Dali et à l'Est par la République fédérale du Nigeria. Malgré la présence de la police, et compte tenu de la proximité avec le Nigéria, l'insécurité due à la criminalité a pris des proportions inquiétantes. A cette situation, s'ajoutent depuis quelques années, les violences liées à la radicalisation menant à l'extrémisme violent. En effet, sur le plan religieux, la commune de Pèrèrè compte en majorité des musulmans (67,8% de la population) avec différents courants islamistes des plus virulents aux plus modérés. L'impact du catholicisme est également perceptible avec environ 20,9% de la population alors que les religions traditionnelles sont très faiblement représentées (11,3%). Les autorités administratives souhaitent que les populations collaborent davantage avec les agents chargés de la sécurité. Ce souhait est encore plus manifeste pour contrôler les réseaux porteurs de radicalisation menant à l'extrémisme violent.

1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

Afin d'identifier les domaines d'appui prioritaires, il convient d'identifier les déterminants d'une menace potentielle d'extrémisme violent dans les espaces frontaliers. Ces derniers sont multiples démontrant qu'il s'agit d'un phénomène complexe. Comme relevé par l'étude sur les risques et facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent du programme PPREVUE-II dans quatre départements du Nord du pays, ils peuvent toutefois être regroupés en quatre catégories principales :

1. Les déterminants liés à la religion :

Le nord du Bénin est caractérisé par une forte proportion de musulmans, l'Alibori étant le département le plus islamisé du Bénin avec 81,3% de musulmans. A l'exception de villes comme Matéri ou Natitingou, il existe une diversité de courants islamiques qui peuvent être classés en deux grands groupes : les *Salafistes* minoritaires et les *Soufistes* majoritaires. Chacun de ces deux groupes est caractérisé par des divergences internes liées aux interprétations du Coran et de la Sounna. Les conflits sont fréquents entre les partisans d'un islam ancien et traditionnel et ceux qui prônent une approche plus radicale véhiculée notamment par de jeunes Béninois (ou Nigériens) revenus au pays après des études dans les pays du Golfe. Ces conflits semblent toutefois atténués dans certaines villes (Djougou, Malanville par exemple) grâce à des mécanismes internes de médiation conduits par des dignitaires des camps protagonistes. Les différends entre les courants religieux de l'islam pourraient potentiellement conduire certains acteurs à se radicaliser même s'il convient d'appréhender ces phénomènes avec prudence et nuance, le processus de radicalisation pouvant entraîner le passage à des actes violents lorsqu'il est combiné avec des déterminants complexes et multiples mentionnés ci-dessous. L'interrelation étroite entre les courants islamiques du Bénin et leurs homologues des pays voisins touchés par des actes terroristes constitue également un facteur de risque. Les informations empiriques collectées révèlent qu'il existe une tolérance entre les principales confessions religieuses (islam, christianisme et religions endogènes) et que les tensions sont plutôt intra-religieuses qu'interconfessionnelles.

2. Les déterminants d'ordre socio-économiques:

Le nord du Bénin est constitué de territoires multiculturels. Certains groupes socioculturels, tels que les Peuhls, sont stigmatisés et se perçoivent souvent comme discriminés en raison des conflits qui les opposent aux agriculteurs dans un contexte de raréfaction et d'appauvrissement des terres cultivables et de pression démographique. Le nord du Bénin se caractérise également par un faible taux d'alphabétisation¹¹, les jeunes et les femmes étant parmi les plus démunis dans un contexte de manque ou d'absence d'opportunités d'emplois et de difficulté d'accès aux ressources de production notamment au foncier. L'ampleur du chômage des jeunes en particulier est une source potentielle de tension sociale, de basculement dans la criminalité et constitue un terreau fertile à l'endoctrinement.

3. Les déterminants politiques et stratégiques :

La forte disponibilité des fonds en provenance des États du Golfe et de certains pays africains entraîne le développement d'organisations ou d'associations islamiques qui investissent dans le domaine social à travers la construction de mosquées, de forages, de puits, d'écoles islamiques ou encore de centres de santé. Elles sont gérées par les élites islamiques béninoises qui ont été formées dans ces pays. Ceux-ci, diplômés des pays arabes, n'obtenant pas d'équivalence de leur diplôme auprès de l'État béninois, nourrissent une certaine frustration à l'égard de l'État et se reconvertissent notamment dans la création d'écoles coraniques.

¹¹ Selon les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitation réalisé en 2013 par l'INSAE, ce taux est de 18% à Malanville, 21% à Kandi, 22% à Nikki, 30% à Djougou et 56% à Parakou.

4. Les déterminants liés à la défaillance de l'État dans ses missions régaliennes :

La longue absence de l'État dans les espaces frontaliers contraste avec le profond ancrage des normes religieuses dans les habitudes et les comportements des citoyens. De manière générale, les services publics de base sont insuffisants (scolarisation, soins de santé, accès à l'eau potable, électrification, ouvrages de franchissement, loisirs, télécommunications etc.). Le processus de décentralisation connaît des difficultés et la part des ressources de l'État affectées aux communes demeure limitée. Ce manque alimente le sentiment d'abandon de la population, la remise en cause de l'État et de l'ordre républicain par les citoyens des zones frontalières. Les problèmes de gouvernance locale font également partie des facteurs qui alimentent la frustration. Par ailleurs, la porosité des frontières et l'insuffisance des moyens de surveillance et de renseignements augmentent les risques sécuritaires.

De manière générale, il ressort que le phénomène de radicalisation se nourrit de diverses formes d'injustices subies par les acteurs sociaux, notamment les jeunes, aboutissant à leur marginalisation/exclusion des débats, des espaces et des services publics. L'ampleur du phénomène varie toutefois selon les départements.

Au regard du constat établi précédemment et dans le cadre d'une intervention centrée sur la société civile béninoise, l'action s'articulera autour des axes prioritaires suivants :

- un appui aux espaces de dialogue multi-acteurs existants sur la prévention des conflits et de l'extrémisme violent;
- un appui aux actions de promotion d'une culture de dialogue, d'éducation à la citoyenneté et de prévention de l'extrémisme violent par les organisations de la société civile, en direction des populations vulnérables, notamment les jeunes. Un accent spécifique sera mis sur les radios communautaires qui peuvent jouer un rôle non négligeable dans ce sens ;
- un appui aux initiatives socio-économiques locales pour améliorer l'accès aux services publics essentiels et favoriser l'insertion économique et sociale des populations vulnérables et à risque, en particulier les jeunes.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Absence d'une politique nationale de prévention et d'une mobilisation intersectorielle sur la question	F	Démarche ancrée dans les dynamiques locales, insérer l'action dans la politique nationale de développement des espaces frontaliers
Forte attente dans les zones ciblées en matière de couverture des besoins sociaux et de résolution des problèmes de la jeunesse locale	M	Communiquer clairement sur les objectifs du projet en précisant qu'il s'agit d'une expérience pilote aux ressources limitées. Veiller à garantir la durabilité et l'extension des actions entreprises en recherchant tout au long du processus des synergies avec les autres financements disponibles pour le développement des territoires concernés (État, partenaires techniques et financiers (PTF) etc.)
Sensibilité de la thématique, notamment du point de vue religieux, avec risque de non implication ou de rejet par les acteurs potentiels du dialogue	E	Analyse fine du contexte et des acteurs en présence, partir des dynamiques existantes et des projets qui en émanent, privilégier une démarche inclusive avec l'ensemble des acteurs potentiels de la prévention, communiquer clairement sur les objectifs du projet
Opacité des ONG sur la nature de leurs activités et leurs sources de financement (en particulier les structures confessionnelles)	M	Analyse très fine du contexte et des acteurs en présence (en particulier les ONG confessionnelles) avant intervention. Attribution transparente des fonds (critères clairement établis et connus de tous). Mise en place d'un système de vérification, de contrôle et de suivi renforcé. Collaboration avec structures nationales de vérification (type CENTIF- Cellule nationale de traitement des informations financières)
Instrumentalisation des organisations de la société civile par les autorités sur la question sécuritaire	F	Expérience positive de collaboration de la société civile avec l'AbeGIEF, clarifier le positionnement de chaque acteur dans la mise en œuvre de l'action. Le projet contribuera à mettre en place des mesures pour établir la confiance

		entre l'État et la société civile.
Capacité limitée de la société civile locale de gérer et mettre en œuvre les actions sur le terrain	M	Soutien et appui aux organisations locales pour améliorer leur capacité de gestion financière et opérationnelle.
Risque sécuritaire pour les organisations de la société civile impliquées dans le projet.	M	Monitorer de près la situation sécuritaire et limiter la visibilité des actions et l'étiquetage P/CEV en raison des sensibilités en cause.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - les conditions politiques et sécuritaires sont favorables, - les autorités nationales développent une stratégie de prévention de l'extrémisme violent et mobilisent des moyens à cet effet. Elles sont, par ailleurs, disposées à collaborer dans le cadre de l'action proposée, - le processus de décentralisation se poursuit et donne les moyens et pouvoirs aux autorités communales de jouer leur rôle dans le développement local, - les organisations de la société civile locale ont la capacité d'interagir avec les différents acteurs de la prévention et sont reconnues comme des partenaires crédibles, - les autorités religieuses démontrent un intérêt et une ouverture pour contribuer à la prévention de l'extrémisme violent. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1 Enseignements tirés

L'étude sur les risques et facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent du programme PPREVUE-II réalisée en mai et juin 2018 dans quatre départements du nord du pays a permis de dégager les principaux déterminants du risque de radicalisation et de grandes pistes d'intervention. Le secteur d'intervention est nouveau pour l'Union européenne au Bénin et nécessite une approche prudente. Pour ces raisons, le projet se concentrera sur trois départements et six communes (Djougou- Bassila, Nikki-Pèrèrè et Malanville-Segbana) jugées vulnérables. Il s'agira d'un projet dont les enseignements tirés pourront servir à étendre ce type d'action à d'autres zones dans le cadre d'autres financements. Des fonds additionnels sont également mobilisables dans le cadre du programme PPREV-UE II pour approfondir certains aspects du diagnostic, sur les trois zones non couvertes par la première étude et faciliter la préparation de la mise en œuvre de l'action.

Le présent projet ne permettra pas de couvrir l'ensemble des priorités d'actions identifiées dans l'étude PPREV-UE II puisque certaines relèvent directement de la responsabilité de l'État et nécessitent un appui institutionnel spécifique qui ne peut être pris en charge dans le cadre du présent projet (sécurité, gestion des frontières, éducation etc.). D'autres instruments complémentaires pourraient être mobilisés à cet effet, en particulier dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), à travers par exemple aux forces de sécurité aux frontières dans la gestion des frontières (notamment avec le Burkina Faso) ou un appui institutionnel aux autorités nationales sur la gestion de crises ou la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent.

Les enseignements tirés des précédents programmes de renforcement de la société civile au Bénin financés par le FED (OSCAR, PSCC) et du programme RePaSOC en cours de mise en œuvre permettront de mieux orienter les appuis et les démarches d'accompagnement de la société civile sur le terrain, en particulier sur les questions de participation citoyenne au niveau communal. Les évaluations déjà réalisées ont notamment démontré la nécessité de renforcer les capacités des OSC dans une logique d'accompagnement global (organisationnel, technique, institutionnel) du processus de changement, de renforcer la maison de la société civile et appuyer la décentralisation de ses activités et enfin d'encourager les synergies thématiques et géographiques. Le programme RePASOC met en place des activités qui vont dans ce sens. Des synergies avec ce programme devront par conséquent être développées au cours du processus.

Les causes de la radicalisation et de l'extrémisme violent sont complexes. Pour intervenir sur ces questions, les programmes privilégiant une approche inclusive et multi-acteurs ont montré les meilleurs résultats. Dans l'analyse des leçons apprises de ces programmes, il a été prouvé que la combinaison des approches de développement, de sécurité humaine, de gestion locale des conflits, de soutien à la gouvernance, la création d'emplois, à l'éducation, au renforcement des capacités des structures étatiques et associatives et à la promotion de l'engagement civil peuvent effectivement limiter l'extrémisme violent et contribuer à la coexistence pacifique. Les stratégies de prévention de la radicalisation se concentrent généralement sur le renforcement de la capacité des jeunes et des femmes, la promotion du dialogue inclusif et la résilience des acteurs locaux. Par ailleurs, d'autres enseignements généraux, tirés de précédents programmes financés par l'IcSP visant à prévenir et contrer l'extrémisme violent (P/CEV), peuvent être listés comme suit : la nécessité de définir des interventions ciblées pour être capable d'atteindre les individus et les communautés les plus à risque, l'importance d'une théorie du changement et d'un système de suivi et d'évaluation intégré au tout début du projet pour être capable de mesurer les progrès de l'action.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Plusieurs partenaires techniques et financiers interviennent dans les zones (frontalières) ciblées par le projet :

Ainsi, les Etats-Unis appuient l'unité spéciale de surveillance des frontières (USSF) en fournissant formation et équipements. Ils mettent aussi en œuvre des projets de soutien aux besoins en services sociaux des communautés marginalisées des zones frontalières.

Les Pays-Bas (programme PARTICIP, présent dans 62 communes) et la Suisse (programme REDEVABILITE, présent dans les communes du Borgou et de l'Alibori) appuient des cellules de participation citoyenne composées chacune d'une quinzaine d'associations locales et présentes dans toutes les communes du pays, axées sur les aspects de bonne gouvernance et de lutte contre l'impunité en partenariat avec Social Watch et ALCRER. La Suisse mène également un programme de coopération transfrontalière pour appuyer des projets locaux. Elle intervient également sur des thématiques qui touchent l'insertion des jeunes et le développement socio-économiques dans les zones d'intervention de l'action (formation professionnelle, formations adaptées aux réalités du milieu et aux jeunes exclus du système éducatif, appui à l'entrepreneuriat etc.).

L'Allemagne (GIZ) appuie les actions de l'ABeGIEF en termes de sécurisation des frontières et de coopération transfrontalière, avec l'aide de la société civile (infrastructures, développement

socio-économique) dans le cadre de l'appui au programme frontières de l'Union africaine (PFUA). Elle appuie aussi des plateformes de diplomatie locale préventive de part et d'autre de la frontière, en coopération avec l'association béninoise des communes frontalières, qui réunissent toutes les ressources au niveau local afin de prévenir et gérer les conflits et assurer la sécurité des populations. La GIZ a aussi un programme de "service civil de la paix" qui travaille au Bénin/Niger/Burkina Faso avec des comités de transhumances composés de représentants des autorités locales et d'associations d'agriculteurs et d'éleveurs pour gérer les conflits entre les acteurs en lien avec la mobilité pastorale transfrontalière. La GIZ a également apporté un appui au projet pilote mis en place par l'ABeGIEF dans deux communes du pays (Kétou et Nikki) qui consiste à développer un plan local de sécurité à l'intérieur du plan communal de développement. Ce projet se met en place et a l'avantage de rassembler plusieurs types d'acteurs autour de la question de sécurité de la commune. Ces types d'acteurs sont : les autorités locales, les autorités déconcentrées de l'État, les personnes ressources (chasseurs, têtes couronnées, leaders religieux), le secteur privé et les organisations de la société civile.

L'UNICEF travaille également sur des questions d'éducation dans 6 communes au nord du Bénin en direction des enfants marginalisés. Elle a également mené une réflexion plus globale sur la place des écoles coraniques au niveau régional et en particulier au Bénin¹².

L'Union européenne travaille en concertation étroite avec les partenaires techniques et financiers au sein du groupe "redevabilité et participation citoyenne" dans le cadre de son appui à la société civile. Elle participe également activement au groupe sectoriel "décentralisation" puisqu'elle reste un acteur majeur du secteur en raison de son appui budgétaire au secteur. Enfin, elle échange sur une base très régulière avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la sécurité.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectif général, objectifs spécifiques, produits attendus et activités indicatives

Objectif général : Prévenir l'extrémisme violent dans les zones du Bénin les plus exposées au risque.

Objectifs spécifiques

- Les acteurs de la société civile et les autorités publiques mettent en place des stratégies efficaces et concertées de prévention de l'extrémisme violent
- L'insertion socio-économique des populations vulnérables les plus exposées au risque d'extrémisme violent, en particulier les jeunes, est améliorée

Les produits attendus de l'action sont les suivants :

Produits reliés à l'objectif spécifique 1 :

¹² État des lieux sur l'offre et les mécanismes institutionnels relatifs à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique-Pays Bénin, draft final, Qualé, décembre 2017

- Les espaces de dialogue multi-acteurs de promotion de la paix et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcés
- Les capacités des organisations de la société civile et leurs initiatives visant la promotion d'une culture de dialogue, l'éducation à la citoyenneté et la prévention de l'extrémisme violent sont soutenues et renforcées
- Les capacités des médias (notamment les radios communautaires) en matière de prévention du phénomène d'extrémisme violent sont renforcées

Produits reliés à l'objectif spécifique 2 :

- Les capacités professionnelles et économiques des groupes vulnérables (jeunes) sont développées et renforcées
- L'accès des populations vulnérables aux services sociocommunautaires de base est accru

Le projet bénéficiera principalement aux populations à risque à savoir les jeunes, en particulier les jeunes sans emploi et formation professionnelle tels qu'identifiés par l'étude PREVUE II.

Les actions seront réalisées à titre d'expérience pilote dans trois zones prioritaires : Malanville-Segbana, Djougou-Bassila et Nikki-Pèrèrè. La démarche adoptée sera la même dans les 3 zones mais sera modulée en fonction du contexte et des priorités d'interventions qui seront établies localement dans la phase de démarrage du projet et sur la base d'une identification fine des individus les plus à risque.

Les principales activités sont regroupées sous les produits de l'action. Compte tenu de la nature du projet et du caractère nouveau et délicat de ce type d'intervention, il est nécessaire d'adopter une démarche flexible et pragmatique. Pour cette raison, les types d'activités présentées ci-dessous seront affinés après une analyse approfondie du contexte et des acteurs en présence dans les trois zones identifiées, des initiatives en cours et des propositions d'actions exprimées. Des synergies seront recherchées entre les actions de dialogue, de prévention et de soutien aux initiatives socio-économiques des jeunes afin que ces derniers puissent également être des acteurs actifs du dialogue et de la prévention. Leur participation et implication dans la réflexion et la mise en œuvre des activités qui les concernent (prévention, insertion professionnelle et sociale) devra être intégrée à la conception des interventions pour développer leurs compétences, leur estime de soi et leur insertion dans la communauté. Un réseau de jeunes volontaires vivant dans les communautés ciblées, ayant une connaissance fine de la langue et des pratiques locales pourra être développé pour faciliter la mobilisation des jeunes, l'animation du territoire à la base et leur participation aux activités qui les concernent, l'objectif étant de développer des liens sociaux autour de valeurs positives d'engagement et d'actions communes.

Les activités sont indiquées ci-dessous à titre indicatif :

Activités reliées à l'objectif spécifique 1 :

Produit 1: Les espaces de dialogue multi-acteurs de promotion de la paix et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcés

Activité 1.1 : Identification des acteurs clés de la concertation locale, analyse approfondie des dynamiques de dialogue et de concertation dans les trois zones identifiées et conduite d'une évaluation des besoins des principaux acteurs impliqués (à réaliser en tout début du programme).

Activité 1.2 : Soutien aux espaces de dialogue multi-acteurs (autorités communales et services déconcentrés de l'État, acteurs relevant de la chefferie traditionnelle ou coutumière, leaders religieux, organisations de la société civile y compris confessionnelles etc.) sur la promotion du dialogue interculturel et religieux et la prévention des conflits et de l'extrémisme violent.

Au travers de ces espaces de dialogue et d'échanges réunissant des acteurs diversifiés incluant par exemple des représentants de la société civile-notamment les associations de jeunes-les autorités locales, les élus et les forces de sécurité, les autorités religieuses, les chefferies traditionnelles, éleveurs et agriculteurs et autres professions etc., il s'agit d'assurer une veille citoyenne par des échanges réguliers entre acteurs, des actions de sensibilisation et d'éducation à l'endroit de la jeunesse, des sages pour prévenir la radicalisation et les conflits interculturels.

Un appui spécifique sera réservé à l'accompagnement de ces espaces et aux projets initiés par les espaces de dialogue existants ou émergents (y compris les comités locaux de sécurité) selon les besoins exprimés localement et en concertation étroite avec les autorités locales. Afin d'assurer l'ancrage local et l'insertion des activités dans les politiques communales, il apparaît important que les autorités communales soient impliquées dans ces dialogues.

Produit 2 : Les capacités des organisations de la société civile et leurs initiatives visant la promotion d'une culture de dialogue, l'éducation à la citoyenneté et la prévention de l'extrémisme violent sont soutenues et renforcées

L'action soutiendra les initiatives locales de la société civile. Elles pourront prendre la forme de causeries et débats publics autour des questions de citoyenneté et de prévention des risques de conflits dans les zones frontalières dans les langues locales, d'activités culturelles et citoyennes sur le respect mutuel et la cohabitation pacifique. Un volet important de cet appui portera sur la mise en place et l'accompagnement de radios communautaires, les radios locales étant un vecteur de messages de sensibilisation et d'incitation à la coexistence pacifique à travers l'organisation d'émissions d'information, de débats en direction de la population en général et de la jeunesse en particulier. Un appui spécifique pourra être donné aux associations de jeunes et de femmes menant de petites initiatives touchant leur vie quotidienne et ancrées dans leur contexte local.

Activité 2.1: Identification des acteurs émergents de la société civile engagée dans des actions de promotion de la paix, de l'éducation à la citoyenneté et de prévention de l'extrémisme violent et des groupes cibles vulnérables

Activité 2.2: Appui aux initiatives innovantes menées par la société civile locale en direction des populations vulnérables en particulier les jeunes dans les secteurs suivants liés à la prévention de l'extrémisme violent :

- P/CVE et éducation à travers par exemple des actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire, le développement de la pensée critique, le développement de messages et de contenus adaptés au contexte local, des initiatives culturelles (théâtre participatif par exemple) etc. ;
- P/CVE et religion incluant le dialogue intra et inter religieux à travers par exemple l'appui aux leaders religieux et aux responsables de centres coraniques dans l'adoption de politiques de promotion de la jeunesse, l'animation de causeries éducatives avec les imams les leaders religieux et les autres acteurs sur la culture de la paix, l'éducation à la citoyenneté etc.
- Soutien à la participation de jeunes et des femmes dans le domaine de P/CEV à travers la participation des mouvements de jeunesse, des associations de jeunes et des groupements de femme qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation des jeunes filles et des mères sur le phénomène de radicalisation;
- Appui à la mise en place de dispositifs intégrés d'accueil, d'écoute et d'alerte en concertation avec les services sociaux des communes. A travers cette activité, il s'agira de favoriser la mise en place de lieux d'identification et d'accompagnement des populations vulnérables afin de mieux gérer les frustrations et la marginalisation pouvant déboucher sur la radicalisation et l'extrémisme violent. Cette activité pourra par exemple être développée avec les Centres de promotion sociale des communes incluant un dispositif mobile permettant de se déplacer dans chaque localité, au plus près des communautés. Le milieu éducatif pourra également être associé aux dispositifs d'alerte

Activité 2.3: Appui au renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et opérationnelles des organisations de la société civile engagées dans des actions de promotion de la paix, de la jeunesse et de la sécurité humaine incluant un appui aux activités de recherche-action et de capitalisation de leurs activités innovantes

Produit 3 : Les capacités des médias (notamment les radios communautaires) en matière de prévention du phénomène d'extrémisme violent sont renforcées

Activité 3.1: Appui et accompagnement des radios communautaires pour informer et éduquer les jeunes à la citoyenneté et à la lutte contre les différentes formes d'endoctrinement

Les radios locales sont un vecteur reconnu de messages de sensibilisation et d'incitation à la coexistence pacifique. Les activités proposées pourront par exemple prendre la forme de reportages, de tables rondes, d'émissions grand public, de débats, de spots de sensibilisation. Elles permettront d'effectuer la couverture médiatique des activités des espaces de dialogue en y associant étroitement les jeunes (issus des écoles coraniques par exemple). L'éducation à la citoyenneté, la question des droits et devoirs des citoyens y seront aussi abordés.

Activité 3.2 : Appui aux journalistes et aux communicateurs pour la diffusion de messages visant la prévention des conflits et la promotion du dialogue interculturel et religieux incluant la prise en compte du genre.

Activités reliées à l'objectif spécifique 2 :

Produit 4 : Les capacités professionnelles et économiques des groupes vulnérables (jeunes et femmes) sont développées et renforcées

Activité 4.1: Réalisation d'un diagnostic participatif impliquant les jeunes et les acteurs du développement local (autorités communales, société civile, secteur privé etc.) afin d'identifier les initiatives socio-économiques à soutenir et les groupes cibles à privilégier

Un état des lieux des besoins en matière socio-économique incluant de la situation d'emploi des jeunes sera réalisé dans les communes afin de mieux cerner les besoins, les dispositifs existants qui permettent de les appuyer et les actions des organisations de la société civile dans ce domaine. Il permettra de cibler également les groupes vulnérables sur lesquels une attention particulière devra être portée pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques qui pourront améliorer leur qualité de vie et réduire ainsi leur sentiment de frustration et de marginalisation. Ce diagnostic sera mené en partenariat étroit avec les communes et les acteurs du développement économique et associatifs concernés par la problématique. Les actions menées s'intégreront notamment dans le cadre des plans de développement communaux et des plans annuels d'investissements. Des complémentarités et synergies devront être systématiquement recherchées avec les financements communaux et ceux des autres partenaires intervenant sur les zones identifiées. Des critères d'éligibilité seront identifiés en début de processus pour déterminer précisément le type d'initiatives qui seront appuyées en lien avec l'objectif du projet.

Activité 4.2: Appui aux initiatives innovantes visant l'insertion professionnelle des jeunes

Les compétences socio-professionnelles des jeunes seront appuyées à travers des activités de coaching, d'accompagnement et de formation professionnelle qui leur permettent de développer une estime de soi et renforcer leurs compétences professionnelles. Un appui à leurs projets économiques pourra être également accordé sur la base de critères préalablement définis. Pour cela, le recours à des incubateurs permettant aux jeunes de renforcer leurs capacités pour entreprendre, de les appuyer et de les suivre dans leurs initiatives économiques pourra être envisagé.

Produit 5 : L'accès des populations vulnérables aux services sociocommunautaires de base est accru

Activité 5.1: Appui à des investissements sociocommunautaires de base visant à améliorer la qualité de vie de communautés enclavées

Ces investissements seront ciblés sur la base du diagnostic réalisé (activité 4.1) et les besoins éligibles et non éligibles devront être clairement identifiés. Leur contribution à l'objectif général du programme devra être très clairement établie. Il pourrait s'agir par exemple d'ouvrages d'hydrauliques villageoises, de barques motorisées pour agir sur le désenclavement des populations ou la mise en place d'espaces de loisirs pour les jeunes etc.

Une complémentarité et une synergie sera recherchée entre cette composante (objectif spécifique 2) et les activités de prévention de l'extrémisme violent (objectif spécifique 1). Les

jeunes concernés, notamment les plus vulnérables au discours radical et extrémiste, pourront être impliqués dans les activités des autres composantes (débats sur les radios communautaires, éducation à la citoyenneté etc.). Les jeunes seront au cœur du processus et participeront activement à la mise en œuvre des différentes étapes.

4.2 Logique d'intervention

La théorie du changement à la base du projet est la suivante :

SI les capacités des organisations de la société civile et des médias dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent sont renforcées pour réduire la vulnérabilité individuelle et collective à l'extrémisme violent,

ET si le dialogue entre le gouvernement et les acteurs non étatiques est dynamisé pour promouvoir la paix et réduire les risques d'extrémisme violent,

ET si l'accès aux services sociocommunautaires de base ainsi que les capacités économiques des populations à risque sont améliorés,

ALORS la résilience des populations est renforcée et les autorités nationales et locales pertinentes et les acteurs clefs non-étatiques sont mieux équipés pour faire face à la menace de l'extrémisme violent au Bénin et dans les zones ciblées,

RESULTANT dans une contribution positive à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones du Bénin les plus exposées au risque.

Les déterminants d'une menace potentielle sont multiples, relevant à la fois de facteurs structurels et conjoncturels. Ils démontrent la nécessité d'inscrire la démarche proposée dans une approche intégrée, multi-acteurs et insérée dans les politiques locales de développement des territoires concernés, en particulier à l'échelle communale à travers des stratégies d'inclusion sociale, de coproduction de la paix et de développement de filières économiques porteuses pour les jeunes et les femmes. Le traitement de la question sécuritaire à une échelle communale à travers un système inclusif et intégré de coproduction de la sécurité et de la paix est une option permettant de décloisonner les relations entre les forces de défense et de sécurité, les autorités administratives locales, les autorités morales et religieuses et toutes les composantes du secteur privé et de la société civile. Cette démarche peut aider à développer un climat de confiance entre l'État et les populations. A ce titre, la collaboration avec les autorités locales et nationales est centrale.

La compréhension du contexte et des dynamiques locales sont indispensables pour mener l'action. Le projet s'attachera à respecter les principes " Do no harm" et " Do maximum good" en s'assurant que les interventions du projet n'entraînent pas de violations des droits de l'homme, de divisions entre les communautés, entre les autorités locales/nationales et les communautés et exacerbent les conflits existants ou potentiels. Dans ce contexte, l'analyse déjà réalisée sera approfondie et adaptée continuellement pour permettre une adaptation aux changements et aux spécificités locales. Les actions seront menées avec souplesse et flexibilité par et avec les acteurs locaux qui connaissent au plus près les spécificités de leur contexte. Un plan spécifique d'actions sera établi pour chaque zone tenant compte des spécificités et déterminants qui fondent la radicalisation.

L'accent sera mis sur le soutien aux initiatives et aux structures existantes. La mise en place de nouvelles structures de concertation et de dialogue ne sera pas privilégiée mais les expériences émergentes et innovantes pourront être appuyées dans la mesure où elles émaneront d'une volonté et d'une dynamique locale. A titre d'exemple, on note l'existence du creuset de dialogue interreligieux réunissant les catholiques, musulmans et cultes endogènes à Natitingou. Deux expériences pilotes des communes de Ketou et Nikki sont également en cours et consistent à développer un plan local de sécurité à l'intérieur du plan communal de développement et à mettre sur pied un comité local de sécurité avec toutes les parties prenantes destiné à mettre en œuvre le plan local de sécurité. Le cadre intégrateur de la commune de Bassila (structure de concertation entre la commune et les acteurs non étatiques) a aussi mené une réflexion et des actions dans le sens du renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans la commune. Enfin, l'AbeGief a mis en place des expériences pilotes de diplomatie locale préventive avec une forte dimension transfrontalière et elle collabore également avec l'association béninoise des communes frontalières du Bénin (ABCF).

De manière générale, la concertation multi-acteurs participera à restaurer la confiance entre les populations et les autorités locales, y compris dans le cadre de dynamiques transfrontalières. La participation des autorités communales, tant dans les initiatives de dialogue et de prévention que dans la réflexion sur les initiatives socio-économiques à appuyer sera essentielle et privilégiée. Un focus important sera également mis sur la participation des jeunes dans le processus (identification des besoins, mise en œuvre des activités etc.).

Enfin, comme suggéré par le diagnostic PPREV-UE, dans une perspective de développement intégrée ou pour accompagner la mise en œuvre des Plans de développement communaux (PDC), il pourrait être envisagé de mener un dialogue avec les associations religieuses qui reçoivent des fonds en provenance des pays arabes pour une coordination des fonds investis localement et l'amorce ou le renforcement d'un dialogue concerté sur les fonds investis par la société civile. Une réflexion approfondie devra être menée sur les modalités de collaboration possibles avec ces organisations au niveau local.

4.3 Intégration des questions transversales

L'étude PPREV-UE et les échanges avec la société civile béninoise démontrent la vulnérabilité et la fragilité des femmes et des jeunes face à l'insécurité dans les zones frontalières. Ils sont les plus vulnérables et les plus exposés au risque de radicalisation en raison notamment de l'absence d'opportunités d'emploi et de la difficulté d'accès aux ressources de production locales. Ces acteurs sont toutefois des vecteurs de paix durable dès lors qu'ils sont impliqués dans la prise de décision et dans la mise en œuvre des actions prévues contre l'insécurité. L'action proposée contribuera à la promotion d'une approche participative avec l'implication directe de ces acteurs dans les activités.

Les aspects de genre seront aussi pris en compte dans le projet. Les femmes sont particulièrement affectées par la violence et l'extrémisme violent. Elles ne sont pas seulement des victimes mais peuvent jouer un rôle très important dans les efforts de paix et sécurité. Elles peuvent aussi être en même temps auteur de violence. Il est donc crucial de comprendre le rôle qu'elles peuvent jouer dans la prévention dans ce contexte spécifique et planifier leurs implications dans les activités en conséquence. Une attention particulière sera donc portée à la place au rôle des femmes dans la mise en œuvre des activités prévues.

Le projet sera mis en œuvre également en tenant compte des orientations du plan d'action sur le genre de l'Union européenne au Bénin.

Les droits de l'Homme seront pris en compte pendant toutes les étapes du projet en suivant les orientations opérationnelles sur les droits de l'Homme pour les actions de coopération extérieures de l'UE liées à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et à la cyber sécurité:

https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guidance-human-rights-addressing-terrorism_fr.pdf.

Le changement climatique et la protection de l'environnement sont des questions qui touchent les populations des zones concernées par l'action à travers par exemple la question de la gestion des ressources naturelles et la question migratoire. Il sera abordé notamment via le soutien à l'insertion socio-économique des populations vulnérables prévu dans le cadre du projet.

De manière plus générale, le projet devra veiller à créer des synergies avec les autres programmes et politiques de développement qui ont un impact sur les facteurs structurels de la radicalisation (gestion de la transhumance, éducation, gestion du changement climatique, migrations etc.). La recherche de complémentarité et de synergie devra être effectuée dès le démarrage du projet et tout au long de sa mise en œuvre afin de mutualiser les efforts et de nourrir la réflexion sur le phénomène pour l'appréhender de manière systémique. Cette réflexion menée localement devra alimenter également la réflexion au niveau national pour développer des outils et une réflexion innovante sur la question.

4.4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans l'Agenda 2030 de développement durable des Nations unies. Elle contribue principalement à la réalisation progressive de l'objectif 16 des ODD visant la promotion de l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention du sous objectif 16.a: appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire : NA

5.4 Modalités de mise en œuvre pour une action au titre de la modalité de projet

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹³.

5.4.1 *Gestion indirecte avec le pays partenaire*

La présente action ayant pour objectif de contribuer à la consolidation de la paix au Bénin et à la prévention de l'extrémisme violent dans les zones du pays les plus exposées au risque, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Bénin, conformément aux modalités suivantes :

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

¹³ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
5.4.5 – Gestion indirecte avec la République du Bénin	5.600.000	330.000
Produit 1 : Les espaces de dialogue multi-acteurs de promotion de la paix et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcés	600.000	0
Produit 2: Les capacités des organisations de la société civile et leurs initiatives visant la promotion d'une culture de dialogue, l'éducation à la citoyenneté et la prévention de l'extrémisme violent sont soutenues et renforcées	1.000.000	100 000
Produit 3: Les capacités des médias (notamment les radios communautaires) sont renforcées pour participer à la prévention du phénomène d'extrémisme violent	800.000	100 000
Produit 4: Les capacités professionnelles et économiques des groupes vulnérables (jeunes et femmes) sont développées et renforcées	1.300.000	130 000
Produit 5: L'accès des populations vulnérables aux services sociocommunautaires de base est accru	1.400.000	0
Etudes, assistance et conseil	500.000	s.o.
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	150.000	s.o.
5.11 – Communication et visibilité	50.000	s.o.
Provisions pour imprévus	200.000	s.o.
Totaux	6.000.000	330.000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le maître d'ouvrage du projet est le ministère de l'économie et des finances, ordonnateur national du FED.

Un comité de pilotage sera mis en place pour approuver les orientations générales du projet et garantir la cohésion des activités avec l'ensemble des politiques nationales.

Le projet sera mis en œuvre par les acteurs suivants :

L'agence béninoise de gestion intégrée des frontières (AbeGIEF) et la maison de la société civile (MDSC) interviendront conjointement et de façon complémentaire sur les aspects suivants:

- Assurer la coordination générale des interventions du projet en s'assurant de la cohérence et de la complémentarité des actions du projet. La maison de la société civile devra veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions des organisations de la société civile dans les zones ciblées par le projet. L'AbeGIEF jouera un rôle essentiel de coordination et de concertation avec les autorités locales et déconcentrées dans le domaine sécuritaire ;
- Assurer le suivi-évaluation et la capitalisation des expériences. La maison de la société civile animera la réflexion nationale de la société civile sur la question à travers notamment l'animation de son pool thématique sur la paix et la sécurité. L'AbeGIEF servira de relais au niveau national pour alimenter la réflexion et la stratégie du pays sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, notamment dans le cadre de la mise en place de la future commission nationale qui traitera de cette question. Des partenariats avec des centres de recherche pourront également être renforcés ou établis pour mettre en œuvre une ou plusieurs activités de recherche-action. Elles permettront d'approfondir l'analyse des facteurs structurels et conjoncturels de l'extrémisme violent dans chaque région, y compris l'étude des parcours et motivations personnels. Cette activité permettra d'actualiser les connaissances sur le phénomène étudié mais également d'améliorer la démarche et les activités du projet. La maison de la société civile, qui développe des partenariats avec des centres de recherche, pourra jouer un rôle moteur dans ce sens.

De plus, ces deux structures apporteront leur expertise spécifique pour réaliser les activités suivantes:

- Elles mettront en œuvre conjointement les activités définies dans le cadre du **produit 1** (renforcement des espaces de dialogue multi-acteurs de promotion de la paix et de prévention de l'extrémisme violent). Pour cela, l'AbeGIEF apportera notamment son expertise et sa capacité de mobilisation des acteurs locaux (autorités municipales, religieuses, traditionnelles etc.) pour renforcer le dialogue, favoriser la mise en place d'actions visant au rapprochement des USSF et des acteurs de la prévention de l'extrémisme violent ou l'accompagnement des actions ayant une dimension transfrontalière.

De son côté, la MDSC mobilisera la société civile locale à travers ses relais et dans le cadre de la mise en place de son pool thématique sur les questions de paix et de sécurité.

- La MDSC veillera à la coordination, à la cohérence et à la complémentarité des actions qui seront réalisées par les organisations de la société civile qui seront sélectionnées pour mettre en œuvre les produits **2,3 et 4**. Dans ce cadre, elle pourra également apporter un appui-conseil à la demande aux OSC locales qui bénéficieront des financements du projet (formations, accompagnement et conseil etc.)
- Enfin, l'AbeGIEF sera responsable de la mise en œuvre des activités qui seront définies dans le cadre du **produit 5** (accès des populations vulnérables aux services sociocommunautaires de base).

Des organisations de la société civile seront recrutées sur la base de leurs compétences thématiques et de leur connaissance fine du contexte (appui au dialogue, prévention, insertion socio-économique des jeunes) afin de mettre en œuvre les produits 2, 3 et 4 dans les zones cibles.

Il est prévu un nombre restreint de contrats de subvention. Elles interviendront dans les zones ciblées en adaptant leurs actions aux spécificités locales de chaque zone. Elles pourront apporter des financements à des tiers.

Enfin, **une assistance technique** perlée sera contractualisée sur les thèmes suivants en fonction des besoins identifiés :

- Appui au lancement du projet, suivi technique et financier des contrats
- Appui au suivi-évaluation, à la capitalisation des expériences et à des activités de recherche-action
- Prévention de l'extrémisme violent (accompagnement des acteurs, appui à la mise en place de projets spécifiques, études et recherches complémentaires etc.)

L'équipe de l'UT-FED en charge du suivi du projet sera appuyée par l'expertise court terme qui sera mobilisée dans les conditions décrites précédemment.

5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Un mécanisme de suivi de la performance du projet sera mis en place dès le démarrage du projet par le consortium AbeGIEF-MDSC et des moyens seront prévus à cet effet dans leur contrat, y compris la réalisation d'une étude de base pour déterminer la situation de départ et les cibles à atteindre et d'une étude finale pour mesurer les progrès réalisés. Une assistance technique court terme interviendra en appui en fonction des besoins qui seront identifiés.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

Evaluation à mi-parcours: elle sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la nature du projet et la spécificité de la thématique d'intervention.

Evaluation finale ou ex post: elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du caractère spécifique de la thématique d'intervention.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Il est prévu qu'un marché de services de communication et de visibilité puisse être conclu au titre d'un contrat de service dans le cadre d'une procédure simplifiée lancée localement.

6 CONDITIONS PREALABLES

Non applicable

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)¹⁴

	Chaîne des résultats: principaux résultats attendus (au maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendus)	Sources des données	Hypothèses
Impact (objectif général)	Prévenir l'extrémisme violent dans les zones du Bénin les plus exposées au risque.	1. Position du pays dans le Global Terrorism Index 2. Nombre de conflits violents dans les zones d'intervention identifiées	1. Global terrorism Index 2. Rapports nationaux	<i>Sans objet</i>
Effet(s) direct(s) [objectif(s) spécifique(s)]	OS1 : les acteurs de la société civile et les autorités publiques mettent en place des stratégies efficaces et concertées de prévention de l'extrémisme violent OS2 : l'insertion socio-économique des populations vulnérables les plus exposées au risque d'extrémisme violent, en particulier les jeunes, est améliorée	1.1 Nombre de stratégies locales multi-acteurs ayant permis de maintenir un climat de paix et de prévenir des actes d'extrémisme violent 1.2 Mesure dans laquelle les initiatives de la société civile influent sur la résolution des conflits et la prévention des actes d'extrémisme violent 1.3 Mesure dans laquelle les médias communautaires jouent un rôle dans le maintien d'un climat de paix 2.1 Pourcentage de personnes marginalisées et à risque de basculer dans des actes d'extrémisme violent, ventilé par sexe 2.2 Taux de chômage des jeunes dans les zones identifiées, ventilé par sexe 2.3 Niveau d'accès des populations aux services sociaux de base	1.1, 1.2 et 1.3 Enquête en début, et fin de projet 2.1 Enquête en début et fin de projet 2.2, 2.3 Rapports nationaux	Les conditions politiques et sécuritaires sont favorables Les autorités nationales développent une stratégie de prévention de l'extrémisme violent et mobilisent des moyens à cet effet.

¹⁴ Indiquez «*» pour les indicateurs correspondant à ceux du document de programmation pertinent et «**» pour les indicateurs correspondant à ceux du cadre de résultats de l'UE.

<p>Produits</p>	<p><u>Produit 1 (OS1)</u> : les espaces de dialogue multi-acteurs de promotion de la paix et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcés</p> <p><u>Produit 2 (OS1)</u> : les capacités des organisations de la société civile et leurs initiatives visant la promotion d'une culture de dialogue, l'éducation à la citoyenneté et la prévention de l'extrémisme violent sont soutenues et renforcées</p> <p><u>Produit 3 (OS1)</u> : les capacités des médias (notamment les radios communautaires) en matière de prévention du phénomène d'extrémisme violent sont renforcées</p> <p><u>Produit 4 (OS2)</u>: les capacités professionnelles et économiques des groupes vulnérables (jeunes et femmes) sont développées et renforcées</p> <p><u>Produit 5 (OS2)</u> L'accès des populations vulnérables aux services sociocommunautaires de base est accru</p>	<p>1.1 Nombre de cadres de dialogue fonctionnels ayant bénéficié d'un accompagnement par l'action</p> <p>1.2 Nombre d'actions de promotion du dialogue et de prévention de l'extrémisme violent mises en œuvre avec l'appui de l'action</p> <p>2.1 Nombre d'OSC ayant bénéficié d'un appui (formations, accompagnement) avec l'appui de l'action</p> <p>3.1 Nombre de journalistes et animateurs formés à la prévention de l'extrémisme violent avec l'appui de l'action, ventilé par sexe</p> <p>4.1 Nombre de jeunes à risque ayant bénéficié d'un accompagnement social et psychologique (désagrégés par sexe)</p> <p>4.2 Nombre de personnes touchées par les messages et émissions radios visant la promotion du dialogue et la prévention de l'extrémisme violent développées avec l'appui de l'action (désagrégé par sexe)</p> <p>5.1 Nombre de personnes formées ou accompagnées dans leurs initiatives de développement économique ou leur insertion professionnelle (désagrégée par sexe) avec l'appui de l'action</p> <p>5.2 Nombre d'infrastructures sociocommunautaires de base construites avec l'appui de l'action contribuant au désenclavement des zones identifiées</p>	<p>Rapports du projet et enquêtes en début et fin de projet</p>	<p>Les organisations de la société civile locale ont la capacité d'interagir avec les différents acteurs de la prévention et sont reconnues comme des partenaires crédibles</p> <p>Les autorités religieuses démontrent un intérêt et une ouverture pour contribuer à la prévention de l'extrémisme violent</p> <p>Le processus de décentralisation permet aux autorités locales de jouer pleinement leur rôle</p>
------------------------	---	---	---	--